

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 novembre 2014

CP2014_11_26
id. 1257

L'an deux mille quatorze le vingt quatre novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. ASTOUL

**"AVENIR ENTREPRISE"
PROGRAMMES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

Par décision en date du 22 février 2008, notre Assemblée Départementale a créé une politique d'aide spécifique afin d'accompagner les programmes de Recherche et Développement (R&D) engagés par les PME et PMI du Tarn-et-Garonne, en partenariat avec les acteurs régionaux de la recherche.

Mise en conformité avec les réglementations européennes par délibération du 15 novembre 2013 (DM2), elle concerne tout projet de R&D porté par une entreprise du département, labellisé par les Pôles de compétitivité.

Le taux d'intervention du Conseil Général varie en fonction de la nature du programme de recherche (recherche fondamentale, industrielle ou expérimentale), de l'existence ou non de partenariats (projet porté par une seule ou plusieurs entreprises) et de la taille de l'entreprise impliquée (petite, moyenne ou grande).

Au regard de ces critères, les taux maximum d'aides publiques peuvent varier entre 25 % et 100 %.

Après réception des dossiers et vérification de leur éligibilité, ces derniers sont présentés au comité « Avenir entreprise » qui émet un avis technique puis à la Commission Permanente du Conseil Général de Tarn-et-Garonne qui statue en dernier ressort sur l'octroi de l'aide.

SAS CELSO A BRESSOLS

L'ENTREPRISE

Créée en septembre 1987 par M. Jean Saunières, la société CELSO a dans un premier temps été installée sur la commune d'Albias avant de déménager en octobre 2012 dans des bâtiments neufs situés sur la zone d'activités de Bressols (impasse de Fontanilles).

Spécialisée depuis toujours dans le secteur des mousses techniques, la société Celso s'est au fil du temps fait une place dans la conception, l'assemblage et la fabrication de systèmes complexes utilisant des mousses techniques tant pour des problématiques de confort, d'amortissement que d'autres usages plus variés.

Activité

Celso dispose d'une connaissance très pointue des différentes mousses techniques disponibles sur le marché (Polyéthylène, Mélamine, Silicone, Polyimide). Cette connaissance lui permet de proposer à ses clients la solution mousse la plus adaptée pour répondre aux besoins fonctionnels mais aussi aux exigences techniques ou réglementaires.

En terme de moyens, l'entreprise dispose d'une équipe d'ingénieurs et d'un laboratoire qui lui permettent de sélectionner le panel de mousses chez ses fournisseurs, et de s'assurer de la conformité de leurs caractéristiques techniques à réception selon des standards normatifs.

L'entreprise est aussi en mesure de réaliser des essais spécifiques pour s'assurer que la solution mousse proposée est en adéquation avec les exigences des clients. A ce titre elle a investi dans des moyens de mesures d'indentation, de traction/compression, de résistance à la rupture et de déchirement...

Pour finir, Celso a également mis en place un atelier de découpe et d'assemblage afin de mettre en production les solutions proposées et approuvées par les clients.

Stratégie commerciale

Comme évoqué ci-dessus, la société CELSO cherche à conquérir de nouveaux clients en leur offrant une prestation globale qui va de la conception d'un produit à sa mise en production.

Elle s'engage ainsi dans la recherche de solutions innovantes en mettant à disposition des clients, ses compétences et ses moyens techniques ou humains.

Dans la continuité de cette stratégie, CELSO s'est engagée au côté de la société SOGERMA dans deux projets de recherche et développement qui visent tout les deux à développer de nouveaux sièges pour les avions. Il s'agit des projets « GENOSIA » et « PlumeS3L ».

Grâce à sa participation dans ces deux projets, l'entreprise CELSO va conforter sa position vis-à-vis des donneurs d'ordre aéronautiques et sera, par la suite, très bien placée lorsqu'il s'agira de mettre en production ces nouveaux sièges.

L'ENVIRONNEMENT

Le marché /La concurrence

Le positionnement de l'entreprise lui permet de réaliser un chiffre d'affaires de 6,9 Millions d'euros sur les secteurs suivants :

- 55 % dans le médical,
- 19 % dans le secteur aéronautique et le militaire,
- 9 % dans le secteur des emballages techniques,
- 7% dans l'ameublement, confort, bureautique,
- 4% dans le secteur des sports et loisirs
- 1% dans l'informatique/électronique
- 5% dans l'industrie divers

LE PROJET :

L'entreprise CELSO est partenaire des programmes de R&D Innovation collaboratifs, dénommés PLUME S3L et GENOSIA :

- le 1er vise à mettre au point un procédé de fabrication de nouveaux sièges d'avion moins onéreux, plus légers, plus ergonomiques tout en répondant aux normes de sécurité,
- le 2ème vise à proposer d'ici 2017 un démonstrateur de siège pilote pour airliners moyen et long courrier qui proposera 20 % de gain de masse et de prix de vente.

1) LE PROJET GENOSIA

Le projet GENOSIA entend proposer au marché à l'horizon mi-2017 un démonstrateur TRL6 de Siège Pilote affichant -20% en masse et prix de vente tout en intégrant de nouvelles fonctionnalités, un confort accru et un design attractif .

Par son approche méthodologique associant 10 partenaires clefs dès les Phases amont d'étude, GENOSIA doit permettre l'émergence d'une nouvelle architecture de Sièges Pilote ouverte aux meilleures technologies exprimant le meilleur de leur potentialité, notamment :

- l'introduction de nouvelles technologies d'actionneurs (direct drive, lubrification sèche);
- l'introduction de multi-composites dans la structure primaire, incluant des fibres naturelles & des matériaux recyclés couplés à des analyses type ACV ;
- la création et la mise au point d'un modèle numérique global multi-approche (cinématique, statique, dynamique, vibratoire) ;
- la nouvelle fonction repos (niveau de confort et d'ergonomie inégalé) sera l'autre différenciateur du produit.

Les partenaires du projet GENOSIA sont :

Partenaire	Lieu d'implantation	Type	Montant investit
ARTS	TALENCE	Labo.de recherche	386 713,82 €
ENSMA	CHASSENEUIL	Labo.de recherche	269 828,64 €
CRITT Matériaux	ROCHEFORT	Centre technique	550 000,03 €
EADS-SOGERMA	ROCHEFORT	Grande entreprise	1 237 312,81 €
Composites Aquitaine	SALAUNES	Grande entreprise	190 889,20 €
CELSO	BRESSOLS	PME	312 980,00 €
ARTUS	AVRILLE CEDEX	Grande entreprise	599 183,51 €
TFE Electronics	TOULOUSE	Grande entreprise	463 106,80 €
PORTALLIANCE	TOULOUSE	PME	478 965,79 €
AXYAL	SAUVAGNON	PME	382 689,80 €
TECCON groupe SEGULA...	SAINT-MEDARD-EN- JALLES	Grande entreprise	200 015,60 €
Totaux			5 071 686,00 €

2) LE PROJET PLUME S3L

Le projet PLUME S3L s'inscrit dans les thématiques d'innovation sur les matériaux, les concepts de structure monobloc et l'automatisation des systèmes et procédés industriels.

Il vise notamment l'allègement du poids des structures aéronautiques, mais aussi la mise en place de techniques de productions "one shot" intégrées, maîtrisées et répétables pour des fortes cadences. L'objectif est de répondre à un marché aéronautique en forte croissance +5% /an.

Ce projet permettra également de répondre aux attentes plus marquées des clients "airlines" sur la baisse des coûts, associée à des gains de masse de leur cabine et plus particulièrement sur les sièges économiques.

Les partenaires du projet PLUME S3L sont :

Partenaire	Lieu d'implantation	Type	Montant investit
EADS-SOGERMA	ROCHEFORT	Grande entreprise	986 233,00 €
AKKA INGENIERIE PROD...	BOULOGNE BILLANCOURT	Grande entreprise	990 000,16 €
CELSO	BRESSOLS	PME	203 152,80 €
Rescoll	PESSAC	PME	607 714,91 €
CETIM	NANTES	Centre technique	719 121,84 €
ALTAIR ENGINEERING F...	TOULOUSE	Grande entreprise	313 699,60 €
AXYAL	SAUVAGNON	PME	584 445,45 €
EROC	SEMUR EN VALLON	PME	138 399,00 €
ISAE	TOULOUSE	Labo.de recherche	209 663,20 €
Université Paul Sabatier	TOULOUSE	Labo.de recherche	210 076,67 €
Totaux			4 962 506,63 €

AVIS ET PROPOSITIONS

Les autres aides sollicitées

La Région Midi-Pyrénées a fait connaître son intention de soutenir financièrement CELSO à hauteur de :

- 60 841 € pour le projet GENOSIA
- 41 419 € pour le projet PLUME S3L

Au total, sur une dépense subventionnable de 424 360 € engagée par CELSO, la Région interviendrait sous la forme d'une subvention globale de 102 260 €.

De son côté le Grand Montauban, participera au financement de ce programme à hauteur de 60 000 € (40 000 € pour le programme GENOSIA et 20 000 € pour le programme PLUMES3L).

La subvention du Conseil Général Tarn-et-Garonne

Le Conseil Général de Tarn-et-Garonne pourrait intervenir de la façon suivante, au titre de sa politique « Avenir Entreprise » :

Aide aux programmes de R&D labélisés par les pôles de compétitivité : 60 000 € répartis comme suit :

- 40 000 € pour le programme GENOSIA
- 20 000 € pour le programme PLUME S3L

	Investissements entreprise	Assiette éligible CG 82	Subvention proposée CG 82
Investissement immobilier	0 €	0 €	0 €
Investissement matériel	0 €	0 €	0 €
Investissement immatériel (R&D)	516 132 €	424 360 €	60 000 €
TOTAL	516132	424360	60000

Au total, une proposition de subvention d'un montant de 60 000 € pour les deux programmes de recherche et développement sur 3 ans.

AVIS DU COMITE AVENIR ENTREPRISE

Après examen de la demande, le Comité technique « Avenir entreprise » dans sa séance du **11 septembre 2014** considérant que la réalisation de ces programmes permettront à l'entreprise Tarn-et-Garonnaise :

- d'accroître sa position dans le secteur aéronautique,
- d'apporter une solution technique aux problèmes liés à la masse et au confort des sièges dans le secteur aéronautique ;

propose d'accompagner l'entreprise **SAS CELSO**, au titre de la **politique départementale de soutien aux programmes de R&D des entreprises** à hauteur de **60 000 €**, à parité avec le Grand Montauban.

CONCLUSION

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître, **votre décision quant à l'octroi, dans le cadre de la politique d'aides aux programmes de R&D des accompagnements sollicités par la SAS CELSO.**

Je vous précise que ces aides seraient éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, sur l'article 656837, sous fonction 91 (REDE)

Autorisation de programme 2014	173 000 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes	112 757 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour	60 000 €
Engagé cumulé suite à la commission Permanente de ce jour	172 757 €
Reste de disponible	243 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique "Avenir entreprise" réuni le 11 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à SAS CELSO à Bressols une aide globale d'un montant de 60 000 € au titre de la politique départementale de soutien aux programmes de R&D labellisés par les pôles de compétitivité, répartis comme suit :
 - 40 000 € pour le programme GENOSIA visant à proposer d'ici 2017 un démonstrateur du siège pilote pour airliners moyen et long courrier ;
 - 20 000 € pour le programme PLUME S3L visant à mettre au point un procédé de fabrication de nouveaux sièges d'avion moins onéreux, plus légers, plus ergonomiques tout en répondant aux normes de sécurité ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 656837, sous-fonction 91 (REDE) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET